MOTION PLR
« Bienvenue au Jardin d'été du Bluard »

Morges a la chance d'être propriétaire d'un vénérable bâtiment, l'école du Bluard construit en 1848 et situé au bord du lac. Depuis son origine, ce lieu fut une école avec une cour fermée par quatre murs, de manière à préserver la sécurité des élèves. On peut s'étonner qu'aujourd'hui un endroit aussi privilégié tarde à trouver une véritable affectation. Cette motion a pour but d'aménager les extérieurs de cette parcelle, mais aussi et surtout d'avoir la possibilité d'y prolonger l'accès jusqu'au lac et d'y installer une plateforme pour les baigneurs.

Ce nouveau site sera dédié, le temps de l'été, à la détente et à la culture pour les Morgiennes et les Morgiens mais aussi aux personnes qui ont fait le choix de venir se balader le long de nos quais. Le lieu semble facilement aménageable; on peut y créer par exemple: un grand portail face au lac sur le mur de la cour, cette porte d'entrée sera une invitation aux visiteurs qui auront la joie de venir découvrir les diverses manifestations organisée par les sociétés locales ou par la Ville, par le biais de notre déléguée à la Culture. La «Maison des associations» paraît, quant à-elle, toute désignée pour la promotion de cet espace d'échanges et de rencontres.

Afin de préserver la sécurité et de limiter le bruit, la circulation des véhicules sur le quai Lochmann devra être déviée par la rue des Tanneurs.

Une plateforme à fixer au-dessus des enrochements permettra aux baigneurs d'accéder dans des eaux peu profondes, ce qui est plutôt rare sur nos rives morgiennes. Les eaux du bleu Léman à cet endroit ont aussi l'avantage d'être particulièrement claires. D'ailleurs, pour l'anecdote, le nom «Bluard» est un dérivé du mot «bleu».

À l'intérieur du bâtiment, il serait souhaitable d'installer des vestiaires et des douches pour le confort des nageurs et des personnes qui s'exposent au soleil.

Pour que ce lieu puisse se réaliser et donner son plein potentiel au plus vite, les motionnaires demandent à la Municipalité de bien vouloir :

a) Dans un premier temps, contacter les autorités cantonales concernées afin de vérifier la faisabilité des propositions de la présente motion.
b) Puis, si celle-ci est réalisable, présenter à notre conseil un projet d'aménagement pour créer l'accès au lac et les équipements nécessaires.

Concernant les services communaux, ceux-ci ont déjà démontré, lors de précédentes manifestations, leurs capacités d'organisation et leur créativité lors d'aménagement de places éphémères.

Je vous remercie pour votre attention.

E. Bovet

L. Pellegrino

Jean-Marc Nard

Béatrice Genouet

J. Bucher

Marc Tissot